

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des arrêtés du maire du 25 juillet 2023

N° 2023/22

Relatif à un débit de boisson

Le maire de la commune de Mézières-sous-Lavardin,

Vu la demande du 24 juillet 2023 formulée par l'association « comité des fêtes de Mézières-sous-Lavardin » ;

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique ;

Arrête :

L'association « comité des fêtes de Mézières-sous-Lavardin » est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons relevant des groupes 1 à 3, le samedi 26 août 2023 de 19h00 à 2h00 le dimanche 27 août 2023, au terrain de loisirs de la commune, à l'occasion de la soirée Guinguette.

Fait à Mézières-sous-Lavardin le 25 juillet 2023,

Le Maire,
Killian Trucas



Diffusion :

- Publié sur le site internet communal